



## Droit et obligation des grands parents

Par **meddah29**, le **24/04/2008** à **15:08**

Bonjour, mes 2 enfants âgés de 4ans et demie et 14 ans sont partis en vacances chez mon père pour une semaine. Un jour plus tard l'ainé me dit par telephone que son frere a de la fievre et touse beaucoup, j'en parle à mon père qui minimise les symptomes, je lui demande de l'emmener voir un medecin, il me repond qu'il l'emmenera le lendemain si pas d'amelioration, je rappelle le lendemain, l'ainé me confirma qu'il a toujours de la fievre, mon pere me dit qu'il ne l'a pas emmené chez le medecin car ce n'est qu'un rhume, je lui dit qu'il s'agit probablement d'une otite car je l'ai emmené la semaine précédente chez le medecin qui avait décelé un début d'otite, mais n'avait pas jugé utile pour l'instant de le mettre sous anribiotiques, en me les prescrivant toutefois en reserve, si il y avait apparition de fièvre, malgré tout cela mon père refuse toujours d'appeler le medecin, je l'avertis donc que je viendrai chercher les enfants le lendemain matin (j'habite à 250 km de chez lui). Lorsque j'arrive chez lui, il est d'accord pour me remttre le petit mais refuse catégoriquement de me rendre l'ainé de mes enfants, il devient violent, me frappe, séquestre mon fils dans la salle de bains, et me coince le bras dans la porte lorsque j'essaie de l'ouvrir, j'appelle la police, et je réussis finalement à récupérer mes enfants avant l'arrivée de la police, nous sommes partis immédiatement, sans même attendre leur arrivée. Que dois-je faire, quels sont ses droits, quels sont mes recours

Par **JEANC**, le **24/04/2008** à **15:13**

Bonjour,rnrnUn dépôt de plainte me semble la réponse adaptée !rnlI va sans dire que vous vous opposerez à l'avenir à ce que vos enfants résident chez les grands-parents...rnlLes grands parents ont certes des "droits" vis à vis des petits enfants...mais surement pas de se comporter de la sorte !rnCordialement

Par **meddah29**, le **24/04/2008 à 15:20**

Je souhaiterais en effet éviter tout contact entre mes enfants et mon père, suite à ce qu'il s'est passé, le problème, c'est l'ainé de mes enfants, il est très proche de son père, et si je porte plainte, j'ai peur qu'il m'en veuille

Par **JEANC**, le **24/04/2008 à 15:22**

Je comprends bien...mais arrive un moment où il vous faudra choisir entre la sécurité de votre petit dernier et les souhaits du grand !!!  
Maintenant, peut-être est-il envisageable de discuter un peu calmement avec votre père et de lui dire qu'au prochain problème....?? Et lui faire comprendre qu'en agissant comme il l'a fait avec le petit, il engage sa responsabilité...?  
Le dialogue reste toujours la meilleure solution !

Par **meddah29**, le **24/04/2008 à 15:28**

Ce n'est pas la première fois que je rencontre des problèmes avec mon père, à 2 reprises, il n'a pas tenu ses engagements en matière de durée des vacances avec l'ainé, il estime qu'il a le droit de le garder autant qu'il veut, et ne le ramène pas à la maison à la date convenue, et ne me laisse pas le choix (la 1ère fois je ne pouvais pas me déplacer car j'étais en fin de grossesse, et la 2ème je travaillais), et les discussions sont malheureusement inutiles. Il est persuadé qu'il a des droits, et oublie ses devoirs.

Par **JEANC**, le **24/04/2008 à 15:42**

Il faut lui rappeler que le fait d'être grand-père ne lui donne pas tous les droits et que c'est vous la maman qui disposez de l'autorité parentale sur vos enfants mineurs ! Le code civil est très clair à ce sujet !  
Lui dire aussi que s'il persiste dans cette attitude vous lui retirerez la possibilité de voir au moins son plus jeune petit fils...Peut-être cela le fera-t-il réfléchir ? Si non, mettez vos menaces à exécution pour la fois prochaine.

Par **meddah29**, le **24/04/2008 à 15:52**

Je vous remercie pour vos conseils

Par **JEANC**, le **24/04/2008 à 16:04**

Bon courage !  
Je reste à votre disposition si besoin  
Cordialement